

**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL SCIENTIFIQUE ET PEDAGOGIQUE & COMITE DE PILOTAGE**  
**DE L'EUR ODYSSEE DU MARDI 18 MARS 2025**

*Adopté en COSP du 28 avril 2025*

*Adopté en COPIL du 30 juin 2025*

**Séance tenue en présentiel**

Etaient invité.e.s :

- **Pour le COSP**

**MEMBRES PRESENTS DISPOSANT DU DROIT DE VOTE**

Julien ANDRIEU, Fanny VERKAMPT, Arnaud BARTOLOMEI (arrivée à 10h), Martine REGERT, Isabelle MILHABET, Géraldine BOZEC, Auréade HENRY, Quentin MEGRET, Sébastien GUINET, Guillaume CHAUX, Lucie BARGEL

**Avaient donné procuration**

Stéphane BOUISSOU & Christian RINAUDO à Julien ANDRIEU, Frédéric COUSTON & Valérie DALL'O à Fanny VERKAMPT, Arnaud BARTOLOMEI (jusqu'à 10 h) à Auréade HENRY,

- **Pour le COPIL**

**MEMBRES PRESENTS DISPOSANT DU DROIT DE VOTE**

Julien ANDRIEU, Fanny VERKAMPT, Barbara MEAZZI, Laurent FOURNIER, Gilles FRIGOLI, Jennifer BASTART

**Avaient donné procuration**

Lionel GOURICHON & Christophe CHARLIER à Julien ANDRIEU, Véronique MAGRI à Fanny VERKAMPT, Edith GALY à Jennifer BASTART, Marie LESCLINGAND & Isabella FERONI à Gilles FRIGOLI,

**AUTRES MEMBRES PRESENTS sans droit de vote**

Myrina MEUNIER, Aurélia FERRARIS  
Equipe ODYSSEE : Monique VERRIERE

**MEMBRES EXCUSES ou ABSENTS**

Karine EMSELLEM, Benoît DERIJARD, Fayna AIT CHELLOUCHE, Fabian SANCHEZ, Elodie BRICHE, Nicolas BOURGEOIS, Federica INFANTINO, Mehdi MEZAGUER, Jules LEPOUTRE, Agnès JEANJEAN, Sandrine BONNARDIN, Lydie DUSSOL, Silvia MARZAGALLI, Germain BUTAUD, Nicolas VIAUX, Diego MORENO, Sandra PEREZ, Nassima KIRECHE, Jacques ARASZKIEWIEZ, Dennis FOX, Sandra ZANELLA, Emmanuel TRIC, Franck BRILLET, Jean-Christophe MARTIN, Céline BARRIOL, Bruno DE CARA, Yannick RUMPALA, Virginie RAYBAUD, Marie-Joseph BERTINI, Jean-Paul AUBERT, Raphaël ZORY

**ORDRE DU JOUR**

---

**1/ Institutionnel**

- Validation du PV du COPIL du 23/01/2025 - vote COPIL

**2/ Bourses - votes COSP et COPIL**

- Attribution des bourses d'excellence (M1)
- Attribution des bourses de mobilité (M2)
- Présentation des nouveaux AAC Bourses

M. Julien ANDRIEU ouvre la séance à 9 heures 30.



**1. Approbation du procès-verbal du COFIL du 23 janvier 2025**

**Le procès-verbal du COFIL du 23 janvier 2025 est adopté à l'UNANIMITE**

**2. Attribution des bourses d'excellence de M1 et des bourses de mobilité de M2**

M. Julien ANDRIEU rappelle les grands principes de fonctionnement de ces deux types de bourses financées sur le budget SFRI (fléché uniquement à destination des étudiants de masters).

Les bourses d'excellence ont pour objectif de récompenser et d'encourager les meilleurs étudiants. Elles sont destinées aux étudiants de M1 et M2. Les bourses d'excellence à destination des étudiants de M1 ont été lancées fin 2023. Le montant de cette bourse ne peut dépasser 3.000 € par étudiant.

Quant aux bourses de mobilité à destination des étudiants de M2, elles sont destinées à les aider à séjourner à l'étranger, et ce, pour compléter leur formation, approfondir leur projet de recherche et, éventuellement, préparer un projet doctoral. Le montant de cette bourse ne peut excéder 3.000 € par étudiant, le principe étant de financer un maximum de trois mois à hauteur de 1.000 € par mois, le stage en lui-même pouvant être plus long.

Un rappel de la méthode utilisée cette année pour évaluer la candidature est faite :

- Deux réunions de la commission ad hoc composée de membres du COFIL et du COSP se sont tenues :
  - Le 24 février 2025 dédiée à l'élaboration de grilles critériées servant à évaluer les dossiers de candidatures pour les deux appels Bourses Excellence et Mobilité.
  - Le 10 mars 2025 dédiée à l'établissement des propositions pour chacune des bourses en vue d'une présentation aux conseillers du COSP et du COFIL.

Cette année, il a été mis en place une évaluation par dossier de candidature. Il sera proposé pour l'année prochaine, à savoir 2025-2026, une double évaluation des candidatures. Pour garantir une neutralité des évaluations 2024-2025, une attention particulière a été donnée à la répartition des dossiers en croisant la formation des candidats et la spécialité des membres de la commission ad hoc.

Mme Fanny VERKAMPT présente les principes généraux qui ont guidé l'analyse des candidatures, à savoir :

- Soutenir la correspondance entre les critères d'évaluation des candidatures par la commission et les pièces demandées aux candidats.
- Soutenir l'harmonisation des évaluations en matérialisant ces critères par des indicateurs.
- Apprécier l'Excellence sous toutes ses formes en accordant autant de poids aux critères quantitatifs qu'aux critères qualitatifs.
- Utiliser une grille critériée.

Dans l'ensemble, la commission a souhaité promouvoir une évaluation au bénéfice des candidats, tel que :

- Si une candidature ne pouvait satisfaire l'un des indicateurs, la note au critère ainsi que la note globale étaient calculées sans cet indicateur.
- Les dossiers, en revanche, étaient considérés comme irrecevables lorsqu'une des pièces demandées dans l'AAC n'était pas fournie bien que disponible.

La prise en compte du critère social devait permettre d'évaluer des candidatures de niveaux très proches se situant à la limite de l'enveloppe à attribuer. Ainsi, ce critère a été pris en compte pour soutenir un dossier particulièrement méritant, qui arrivait une fois les notes établies juste en dessous de la 4ème place à un dixième près. La proposition de la commission aux conseillers a donc été de retenir 5 dossiers pour cette année.

L'utilisation de la grille critériée et l'utilisation d'indicateurs diversifiés ont permis une répartition harmonieuse des bourses entre les formations.

#### ❖ **BOURSE D'EXCELLENCE – M1 2024/2025**

M. Julien ANDRIEU présente les candidatures retenues pour la bourse EXCELLENCE.

CANDIDATS		Inscrits en MASTER 1 2024/2025		Montant (en euros)
NOM	Prénom	Mention	Parcours	
SALLES WIEMES	Julia	Droit international et droit européen (DIDE)	Migration Studies	3.000,00
PAPAIS	Carla	Histoire, civilisations et patrimoine	Gouverner et Administrer	3.000,00
FERRAGU	Chloé	Histoire, civilisations et patrimoine	Gouverner et Administrer	3.000,00
MOQUET	Marianne	Sciences sociales	ATIS-SET	3.000,00
JACQUEMIN	Eve	Psychologie	Psychologie Sociale du Travail	3.000,00
				15 000,00

Des précisions de la part des conseillers sur le contenu des dossiers sont demandées. Mmes Fanny VERKAMPT et Auréade HENRY présentent brièvement les candidatures.

Puis la proposition de la commission ad hoc est mise au vote.

**Cette proposition est validée par les membres du COSP avec 14 voix pour et une abstention**  
**Cette proposition est validée à l'UNANIMITE par les membres du COPIL**

#### **Modalités de versement de l'appel :**

- Premier versement : début avril 2025
- Deuxième versement : mi-juillet 2025

*La bourse sera suspendue en cas d'absence répétée et injustifiée de l'étudiant soit en cours, soit en travaux dirigés, soit aux examens. La bourse pourra être retirée en cas de non-respect du règlement intérieur de l'établissement.*

#### ❖ **BOURSE DE MOBILITE – M2 2024/2025**

M. Julien ANDRIEU présente ce point. Tous les dossiers ont été retenus par la commission, avec une révision du montant à allouer pour le cas d'une mobilité à Monaco qui, bien que hors de France, ne constituait pas pour la commission une mobilité de niveau international. Les conseillers adhèrent tous à cette vision, le montant pour cette mobilité est donc réduit de 1.000 €.

Proposition de la commission ad hoc :

NOM	Prénom	Mention Parcours	Durée de stage prévue	Montant (en euros)
MAZZILLI	Gabriel	Ville et environnements urbains <b>AIR</b>	<b>4 mois</b> Du 10/02 au 10/06/2025	3 000,00
ACCA	Giulia	Droit international et droit européen (DIDE) <b>Migration studies</b>	<b>6 mois</b> Du 01/04 au 30/09/2025	3 000,00
HENAUT	Robin	Ville et environnements urbains <b>GEOPRAD</b>	<b>5 mois</b> Du 01/04 au 31/08/2025	2 000,00
COURRIER	Lara	Droit international et droit européen (DIDE) <b>Migration studies</b>	<b>4 mois</b> Du 07/04 au 07/08/2025	3 000,00
BEZIER	Lysandre	Sciences sociales <b>ATIS-SET</b>	<b>1 mois</b> Du 25/04 au 25/05/2025	1 000,00
BEORCHIA	Laura	Droit international et droit européen (DIDE) <b>Migration studies</b>	<b>6 mois</b> Du 01/04 au 30/09/2025	3 000,00
LEONARD	Blandine	Droit international et droit européen (DIDE) <b>Migration studies</b>	<b>3 mois à 6 mois</b> A compter du 01/04/2025	3 000,00
RIFFAULT	Eva	Droit international et droit européen (DIDE) <b>Migration studies</b>	<b>4 mois</b> Du 01/07 au 31/10/2025	3 000,00
				<b>21 000,00</b>

**Cette proposition est validée à l'UNANIMITE**  
**Par les membres du COSP**  
**Par les membres du COPIL**

**Modalités de versement de l'appel :**

*Les lauréats doivent impérativement avoir signé une convention de stage à l'étranger au préalable.*

- En un versement unique à l'arrivée dans l'organisme d'accueil (sur présentation d'un titre de transport et d'une attestation de présence) pour les mobilités d'une durée d'un mois.
- En deux versements pour les mobilités au-delà d'un mois :
  - Le premier interviendra à l'arrivée dans l'organisme d'accueil (sur présentation d'un titre de transport et d'une attestation de présence),
  - Le second à la moitié du séjour (sur présentation d'une attestation de présence).

❖ **PRESENTATION DES NOUVEAUX APPELS A CANDIDATURES BOURSES**

Mme Auréade HENRY prend ensuite la parole pour présenter les modifications envisagées par la commission pour le prochain appel à candidatures de bourses excellence et mobilité.

La mise en place de grilles critériées a permis de bien identifier les critères d'évaluation et leur poids en fonction des attentes identifiées dans les AAC. Il s'agit donc de faire un travail de réécriture pour que les critères d'évaluation recourent plus directement les critères de la grille et apparaissent de manière plus transparente, l'objectif étant de donner aux postulants tous les éléments nécessaires pour produire un bon dossier.



Ce faisant, la commission ad hoc a également travaillé à l'harmonisation de la présentation des dossiers de candidature pour faciliter la phase d'évaluation des candidatures.

Plus spécifiquement sur l'appel bourses d'excellence, l'inéligibilité des dossiers incomplets et hors délais est stipulée, et la proposition de supprimer la possibilité d'auditionner les candidats est faite. Ce point peut en effet générer un stress supplémentaire pour les candidats.

Quant à l'appel à candidatures sur les mobilités, il est proposé d'explicitier le montant maximum des bourses (1.000 €/mois, 3.000 € au total), ainsi que la durée totale des stages (peuvent excéder 3 mois) ; de ne pas exclure d'emblée les projets pour lequel le lieu du stage n'est pas encore défini (les étudiants ayant encore le temps de finaliser cet aspect du projet) et d'inclure les projets dits « professionnels » au même titre que les projets à objectif « recherche » (proportion importante de stages professionnalisants).

Les conseillers sont invités à s'exprimer sur ces modifications.

**L'ensemble des modifications proposées sur les appels à candidatures  
« bourse mobilité » et « bourse d'excellence » sont adoptés à l'UNANIMITE  
Par les membres du COSP  
Par les membres du COPIL**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Julien ANDRIEU remercie les membres et lève la séance commune COSP-COPIL à 10h45.

Université Côte d'Azur  
Ecole Universitaire de Recherche ODYSSEE  
**Société et Environnement**  
Directeur  
**Julien ANDRIEU**

